



Transmission universelle de patrimoine

Par **sokol95_old**, le **28/10/2007** à **17:06**

Il s'agit d'une TUP (Transmission Universelle de Patrimoine)

Lors de la TUP envers sa filiale, la Sté Y, la Sté E a reporté les déficits de l'exercice de la Sté Y absorbée.

La Sté E n'a pas déposé de demande d'agrément auprès des services fiscaux afin de pouvoir imputer les déficits de la Sté Y absorbée. (Notre cabinet juridique ne l'a pas fait) En pensant qu'après 4 exercices positifs le résultat en cours sera aussi positif !) Le contrôle fiscal procède à un rehaussement en matière d'impôt sur la société plus les intérêts et majorations.

Question : Est-ce que le conseil a commis une faute ? Est-ce que l'expert comptable a commis une faute pour la non présentation d'une situation comptable au bout de 7 mois avant le début TUP ?

Quel recours je peux produire au fisc dans tel rectification ?

Peut-on attaquer le cabinet juridique pour la faute professionnelle et demander le remboursement des sommes demandés par le fisc ?

Merci d'avance de votre réponse.

Cordialement

SOKOL95

Par **twingo89**, le **23/09/2009** à **23:16**

bonjour Sokol95_old,

actuellement, nous rencontrons les memes problèmes que vous, pouvez vous nous dire comment vous les avez solutionnés ?

Comment s'est soldé le contrôle fiscal ?

Vous êtes vous retourné contre votre conseil juridique et ou votre expert comptable ?

merci de votre réponse.

Cordialement

twingo89